

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2021-2022

Centre de services scolaire des Appalaches

**Centre
de services scolaire
des Appalaches**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du Centre de services scolaire des Appalaches



Au moment de la rédaction du rapport annuel de l'année dernière, je qualifiais l'année qui se terminait comme étant une année assez difficile : nouvelle gouvernance, pandémie qui ne semblait pas vouloir cesser, tous ces bouleversements qui nous arrivaient, mettaient une énorme pression sur l'organisation.

L'année 2021-2022 a certainement eu son lot de difficultés mais elle nous a permis de vivre les événements un peu plus normalement.

Le conseil d'administration, sans avoir atteint sa pleine maturité, a tout de même acquis une certaine expérience qui lui fait dire que son travail et son mandat deviennent, de mois en mois, beaucoup plus clairs et plus efficaces.

On peut affirmer que notre centre de services peut s'appuyer sur un conseil d'administration qui souhaite participer activement à la mission de l'organisation.

De nouveau, je veux témoigner ma reconnaissance à toute l'équipe du centre de services scolaire qui travaille sans relâche et avec cœur pour nos enfants, leurs élèves.

Merci aussi aux parents de notre communauté qui collaborent au quotidien au bien-être des enfants.

En terminant, je souhaite saluer les collègues du conseil d'administration, ces hommes et ces femmes sont dédiés à un seul objectif : la réussite des élèves, jeunes et adultes.

Kim Côté, présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire des Appalaches



« *L'esprit cherche et c'est le cœur qui trouve.* »

– George Sand

Après avoir vécu quelques années chaotiques, voilà que nous revenons à la normale mais avec un nouveau bagage et enrichis de nouvelles expériences. La situation pandémique nous a permis d'identifier des zones de vulnérabilité dans notre organisation qui, possiblement, seraient demeurées dans l'ombre. Tout cela est très positif dans la mesure où ces faiblesses deviennent des tremplins pour s'améliorer.

La gestion de la situation sanitaire ne nous a pas laissés le temps de réfléchir, de réagir, ne connaissant pas tous les paramètres de cette tempête inattendue. Il fallait avancer, survivre et continuer d'offrir des services à des milliers d'enfants qui apprenaient en même temps que les adultes, à expérimenter la solitude, l'isolement voire l'angoisse. Du jour au lendemain, nous avons dû apprendre à vivre autrement et nous l'avons fait.

L'année qui se termine nous a ramenés à une certaine normalité, petit à petit et jour après jour. La possibilité de faire ce que nous faisons avant nous est revenue comme un cadeau et je suis heureux de constater que cette situation très difficile nous a beaucoup appris. J'ai la conviction que, dorénavant, nous ne ferons pas juste autrement mais assurément mieux qu'avant. Merci à vous tous et toutes d'avoir gardé le cap et d'avoir continué malgré cet immense tumulte.

Nos élèves, au cœur de nos actions !

L'équipe du centre de services scolaire continue à se pencher sur plusieurs de ses pratiques, que cela concerne les technologies, les services éducatifs offerts aux élèves ou nos approches pour contrer la violence et l'intimidation dans les milieux. Notre volonté est de rechercher les moyens qui nous permettront de mieux répondre aux élèves et de contribuer à l'atteinte d'une plus grande réussite.

Nous sommes convaincus de la collaboration de tous et de toutes et de la volonté partagée de contribuer au bien-être des élèves.

Le rapport annuel de l'année scolaire 2021-2022 se veut une synthèse de nos plus importantes réalisations et nous souhaitons qu'il reflète le travail d'une équipe dédiée et bienveillante.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration qui ont collaboré de façon constructive à la réalisation des objectifs de notre organisation.

Je veux, de plus, souligner le travail des nombreuses personnes qui œuvrent au quotidien dans notre centre de services scolaire et qui, malgré toutes les embûches vécues, continuent à organiser des services d'une qualité remarquable.

Jean Roberge, directeur général

Table des matières

1.	Présentation du centre de services scolaire	5
1.1	Le centre de services scolaire en bref.....	5
1.2	Services éducatifs et culturels	7
1.3	Faits saillants	8
2.	Gouvernance du centre de services scolaire	8
2.1	Conseil d'administration	8
2.2	Autres comités de gouvernance	9
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration..	13
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	13
3.	Résultats.....	13
3.1	Plan d'engagement vers la réussite	13
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	19
3.3	Développement durable	19
4.	Utilisation des ressources	19
4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire	19
4.2	Ressources financières.....	23
4.3	Gestion et contrôle des effectifs.....	25
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	25
4.5	Ressources matérielles	25
4.6	Ressources informatiques	26
5.	Annexe	26
	Rapport du protecteur de l'élève	26

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Desservant principalement la clientèle en provenance de la MRC des Appalaches mais aussi une partie de celle des secteurs de L'Érable, du Haut Saint-François, d'Arthabaska et du Granit, le Centre de services scolaire des Appalaches (CSSA) dispense ses services à près de 6 000 élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent dix-neuf écoles primaires, trois écoles secondaires, deux centres de formation professionnelle, un centre d'éducation des adultes et un point de service. Outre l'enseignement général et de formation professionnelle, le CSSA offre également des services complémentaires et des services particuliers.

LA CLIENTÈLE AU 30 SEPTEMBRE 2021

Maternelle 4 ans :	153 élèves
Maternelle 5 ans :	397 élèves
Primaire :	3099 élèves
Secondaire :	1 921 élèves
Formation professionnelle	284,4 -ETP
Formation générale des adultes :	195,2 -ETP

LE PERSONNEL

Personnel enseignant à temps complet	380
Personnel de soutien à temps complet	203
Personnel de soutien à temps partiel	163
Personnel-cadre à temps complet	36
Personnel-cadre à temps partiel	2
Personnel professionnel à temps complet	42
Personnel professionnel à temps partiel	11
Personnel occasionnel	431
TOTAL de tous les employés à temps complet	661
TOTAL de tous les employés à temps partiel	607

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre de véhicules	114
Nombre de parcours	
AM :	192
PM :	201
Nombre de kilomètres/jour	7823
Nombre d'élèves transportés (incluant écoles anglaises)	3675
Nombre de transporteurs	12
Budget	8 123 300 \$

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS
ÉCOLES PRIMAIRES

AIBL – Polyvalente de Black Lake	Perce-Neige (du)	Saint-Nom-de-Jésus (du)
Arc-en-Ciel (de l')	Pierre-Douce (de la)	Saint-Nom-de-Marie (du)
Dominique-Savio	Plein-Soleil (du)	Sainte-Bernadette
Étincelle (de l')	Quatre-Vents (aux)	Sainte-Luce
Notre-Dame	Saint-Gabriel	Source (de la)
Passerelle (de la)	Saint-Louis	Tournesol (du)
Paul VI	Saint-Noël	

ÉCOLES SECONDAIRES

Polyvalente de Black Lake
Polyvalente de Disraeli
Polyvalente de Thetford Mines

CENTRES

Centre de formation professionnelle Le Tremplin
– Point de services / Black Lake
– Point de services / Disraeli
Centre d'éducation des adultes l'Escale
– Point de services / Marius-Ouellet

La liste des écoles offrant le service de garde :

- Arc-en-ciel (de l')
- Étincelle (de l')
- Notre-Dame
- Passerelle (de la)
- Paul VI
- Perce-Neige (du)
- Pierre-Douce (de la)
- Plein-Soleil (du)
- Quatre-Vents (aux)
- Saint-Gabriel
- Saint-Louis
- Saint-Noël
- Saint-Nom-de-Marie (du)
- Sainte-Bernadette
- Sainte-Luce
- Tournesol (du)

Les services de garde offerts en cas de tempête :

- Arc-en-ciel (de l')
- Étincelle (de l')
- Plein-Soleil (du)
- Saint-Louis
- Saint-Noël
- Tournesol (du)

La vision du CSSA :

Le CSSA affirme qu'il souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, il entend se positionner comme chef de file au niveau du développement de l'éducation dans la région.

Les valeurs : Le CSSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur le respect, la responsabilisation, l'équité et la rigueur.

Les principaux enjeux : Si la réussite de tous les élèves nous apparaît comme le principal enjeu du CSSA, celle-ci doit passer par :

- L'augmentation des mesures visant la littératie et la numératie;
- La fluidité des différents passages d'un secteur à l'autre;
- La formation et la mise à niveau des compétences du personnel;
- La communication dans tous ses aspects et sous toutes ses formes, et ce, tant auprès du personnel, des parents et de la population en général;
- Le virage technologique tant au niveau pédagogique qu'administratif en soutenant le personnel, en l'accompagnant, en misant sur la recherche en vue de retenir les pratiques porteuses et en se donnant des outils adaptés aux besoins actuels de la clientèle et du personnel.

1.2 Services éducatifs et culturels

Au Centre de services scolaire des Appalaches, le Service éducatif assume un rôle de services, de conseils et de soutien à la formation générale jeune (FGJ), adulte (FGA) et professionnelle (FP). Il a également le mandat de s'assurer que les orientations ou décisions prises soient en conformité avec les différents encadrements légaux (LIP, Régime pédagogique, etc.) et politiques diverses (EHDA, surveillance des dîneurs, etc.).

Il s'associe aux autres services du centre de services scolaire et à ses établissements scolaires pour actualiser la mission de l'organisation en tenant compte des valeurs et des orientations établies.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Ils font partie intégrante de la mission de l'école qui vise à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève.

Les services éducatifs complémentaires s'adressent à l'ensemble des élèves de toutes les écoles, que ces élèves soient en difficulté ou non. Ces services sont appelés «complémentaires» parce qu'ils soutiennent l'accomplissement de la mission éducative de l'école et qu'ils complètent les services éducatifs et d'enseignement. Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Leur organisation s'effectue à partir des besoins des élèves. Les besoins peuvent varier d'un milieu à l'autre.

1.3 Faits saillants

À l'instar des années antérieures, les établissements ont poursuivi leurs activités pédagogiques souventes fois novatrices dans la seule intention d'atteindre une meilleure réussite de élèves, jeunes et adultes.

Ces activités ont pu prendre toutes sortes de formes, soit favoriser l'enseignement par les pairs, mettre en place un enseignement explicite, développer des stratégies de résolution de problème, former, soutenir et accompagner les enseignants dans le développement de pratiques diversifiées, planifier des activités physiques diversifiées pour chaque classe, et ce, en prenant en considération les intérêts des élèves. Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres.

Les équipes ont poursuivi leur participation aux communautés d'apprentissages (CAPS) afin de constamment rechercher et développer les meilleures pratiques.

Que l'on soit chez les jeunes ou les adultes, les différentes mesures budgétaires décentralisées vers les établissements ont permis l'amélioration des services offerts aux élèves.

Il est difficile d'énumérer toutes les actions posées en faveur de la réussite des élèves. Les plans d'action des établissements ainsi que leurs rapports annuels demeurent des sources précieuses de renseignements sur les activités des écoles et des centres.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont 5 sont des membres parents d'un élève, 5 sont issus de la communauté et 5 proviennent du personnel du Centre de services scolaire des Appalaches.

Membres parents d'un élève

Mme Kim Côté, représentante du district 1

Mme Johanne Gouin, représentante du district 2

M. Cédric Pinard, représentant du district 3

M. Sébastien Noël représentant du district 4

M. Stéphane Bolduc, représentant du district 5

Membres de la communauté

Mme Lucie Champagne, ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

M. Daniel Bertrand, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

M. François Décary, issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

M. Gilles Rousseau, issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Mme Carolane Dubuc, âgée entre 18 et 35 ans

Membres du personnel

Poste vacant, représentant du personnel enseignant

M. Sébastien Rouleau, représentant du personnel professionnel non enseignant

Mme Julie Paré, représentante du personnel de soutien

Mme Pascale Chamberland, représentante du personnel de direction d'établissement

Mme Sonia Roberge, représentante du personnel de direction d'encadrement et directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTIONS DE SERVICE

André Dallaire Directeur du Service des ressources matérielles et informatiques

Karine Guay Directrice du Service des ressources financières

Jean Roberge Directeur général

Marc Soucie Directeur du Service du transport et du secrétariat général

Martin Vallée Directeur du Service des ressources humaines

Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu 8 rencontres au cours de la dernière année :

17 août 2021, 26 octobre 2021, 14 décembre 2021, 22 février 2022, 29 mars 2022, 26 avril 2022, 31 mai 2022 et 28 juin 2022.

Réalisations du conseil d'administration

-Programme particulier-Hockey élite Polyvalente de Thetford Mines

-Programme d'égalité envers les femmes

-Programme d'accès à l'égalité à l'emploi

-Programme particuliers- Soccer et ski Polyvalente de Black Lake

-Programme particulier- volleyball Polyvalente de Thetford Mines

-Politique sur la surveillance du midi dans les écoles

-Le budget du CSSA

-Politique sur les frais de déplacement et de séjour

-École A.I.B.L.

2.2 Autres comités de gouvernance

Comité de gouvernance et d'éthique	Liste des membres
Kim Côté	Jean Roberge
François Décary	Gilles Rousseau
Caroline Dubuc	Marc Souci

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu 3 rencontres, soit les 28 septembre, 25 janvier et 17 mai.

Sujets abordés :

- Critères d'évaluation et modalités d'évaluation du fonctionnement du CA
- Suivi obligation de formation CA et CE
- Processus d'auto-évaluation et bilan
- Affiliation du CSSA à des organismes publics
- Évaluation du fonctionnement du CA
- Bilan annuel normes d'éthique et déontologie et fonctionnement du CA

Comité de vérification**Liste des membres**

Daniel Bertrand
Pascale Chamberland
Johanne Guoin

Karine Guay
Jean Roberge

Le comité de vérification a tenu 6 rencontres, soit les 18 octobre 2021, 30 novembre 2021, 16 février 2022, 28 avril 2022, 25 mai 2022 et 20 juin 2022.

Sujets abordés :

- Règles de régie interne et mandat
 - Calendrier des rencontres
 - Suivis budgétaires 2020-2021
 - Nomination de l'auditeur externe
 - Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
 - Budgets des écoles 2021-2022
 - Règles budgétaires pour l'année 2021-2022
 - Entériner la recommandation du CRR concernant la répartition des mesures dédiées 2021-2022
- Budget initial du CSSA 2021-2022
 - Discussion avec l'auditeur externe du plan d'audit annuel 2020-2021
 - Examen des états financiers 2021-2022
 - Rencontre de l'auditeur externe pour les résultats de l'audit annuel 2020-2021
 - Entériner la recommandation du CRR concernant les surplus des écoles au 30 juin 2021
 - Renouvellement de l'offre de services de l'institution financière

Comité des ressources humaines**Liste des membres**

Sébastien Noël
Julie Paré
Cédric Pinard

Sébastien Rouleau
Gilles Rousseau
Martin Vallée

Le comité des ressources humaines a tenu 4 rencontres, soit les 15 mars, 28 mars, 20 avril et 7 juin.

Sujets abordés :

- Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel cadre
 - Dépôt pour consultation des plans d'effectifs du personnel de soutien (secteur général) et du personnel professionnel
 - Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire)
- Retour consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire) pour adoption par le conseil d'administration
 - Retour consultation des 3 plans d'effectifs (personnel cadre, personnel de soutien (secteur général) et personnel professionnel) pour adoption par le conseil d'administration

Comité d'investissement**Liste des membres**

Daniel Bertrand
Stéphane Bolduc
André Dallaire

Julie Paré
Sébastien Plante

Le comité d'investissement a tenu 5 rencontres, soit les 21 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai et 27 juin.

Sujets abordés :

- Présentation de projets
- Présentation de projets et budget d'investissements A.M.T.-P.C.P. 2022-2023
- Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien 2022-2023

Comité de répartition des ressources**Liste des membres**

Judith Carrier
Pascale Chamberland

André Dallaire

Manuel Granger

Karine Guay
Jean-Pierre Marceau

Annie Moreau
Jean Roberge
Sonia Roberge

Marc Soucie

Line St-Jacques
Claudia Vachon
Martin Vallée

Directrice de l'école Sainte-Luce
Directrice du Centre de formation professionnelle Le Tremplin
Directeur du Service des ressources informatiques et matérielles
Directeur des écoles Ste-Bernadette et du St-Nom-de-Jésus
Directrice du Service des ressources financières
Directeur des écoles de l'Étincelle et de la Source
Directrice de la Polyvalente de Black Lake
Directeur général
Directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises
Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Directrice de la Polyvalente de Disraeli
Directrice de la Polyvalente de Thetford Mines
Directeur du Service des ressources humaines

Comité consultatif de gestion**Liste des membres**

André Dallaire

Karine Guay
Jean Roberge
Sonia Roberge

Marc Soucie

Martin Vallée

Directeur du Service des ressources informatiques et matérielles
Directrice du Service des ressources financières
Directeur général
Directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises
Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Directeur du Service des ressources humaines

Directions d'école - Enseignement primaire

Louise Breton
Judith Carrier
Marie-Ève Champagne
Pierre Drouin
Manuel Granger
Christine Huppé
Caroline Lortie
Jean-Pierre Marceau
Canthou Pang

Annie Paquette
Catherine St-Laurent

Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
École Sainte-Luce
École Saint-Noël
École du Tournesol
Écoles Sainte-Bernadette et Saint-Nom-de-Jésus
Écoles Notre-Dame et Dominique-Savio
Écoles du Plein-Soleil et du Perce-neige
Écoles de l'Étincelle et de la Source
Écoles aux Quatre Vents, de la Passerelle et de la Pierre-Douce
École Saint-Louis
Écoles Saint-Gabriel et de l'Arc-en-ciel

Directions d'école ou de centre - Enseignement secondaire ou professionnel

Line St-Jacques

Polyvalente de Disraeli

Pascale Chamberland

Centre de formation professionnelle Le Tremplin

René Gosselin

Centre d'éducation des adultes l'Escale

Annie Moreau

Polyvalente de Black Lake

Claudia Vachon

Polyvalente de Thetford Mines

Comité consultatif des ÉHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)

| Liste des membres

Représentants des parents

Isabelle Boulanger

Marilyn Jacques

Julie Lemay

Annick Marcoux

Mélyssa Vachon

Comité de parents

| Liste des membres

Stephan Bolduc

École du Perce-Neige

Kim Côté

Polyvalente de Disraeli

Claudia Dostie

École du Plein-Soleil

Annabel Drouin

École Sainte-Luce

Johanne Gouin

Polyvalente de Black Lake

Caroline Grenier

École Saint-Nom-de-Jésus

Amélie Laflamme

École de l'Arc-en-Ciel

Dominique Lafrance

École Saint-Louis

Sonia Lamarche

École du Tournesol

Guylaine Lapierre

École Dominique-Savio

Armelle Le Gouic

École de l'Étincelle

Mireille Lessard

École de la Source

Amélie Méthot

Écoles de la Passerelle et de la Pierre-Douce

Chloé T. Nadeau

École aux Quatre-Vents

David Nadeau

Polyvalente de Thetford Mines

Marjolaine Nadeau

École Sainte-Bernadette

Sébastien Noël

École Saint-Noël

Cédric Pinard

École Saint-Gabriel

Marie-Michèle Sylvain

Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie

Mélissa Vachon

Représentant EHDAA

Sophie Vézina

École Notre-Dame

Comité consultatif du transport scolaire

| Liste des membres

Représentants du conseil d'administration

Kim Côté

Présidente du CA

Pierre Drouin

Directeur de l'école du Tournesol

Sébastien Rouleau

Représentant du personnel de direction des écoles du CSS des Appalaches

Représentants du CSS des Appalaches

Léonie Leclerc
Jean Roberge
Marc Soucie

Régisseuse du transport scolaire
Directeur général
Directeur du Service du transport scolaire, de
l'organisation scolaire et du secrétariat général

Représentants des parents du CSS des Appalaches

David Nadeau
Manon Rodrigue

Représentant de la Polyvalente Thetford Mines
Représentante des parents de la Commission
scolaire centrale Québec

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Jusqu'au 10 mars 2022, le règlement CC-R-04 Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires s'appliquait aux membres du conseil d'administration, soit jusqu'à la publication du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Le règlement CC-R-04 Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires est disponible au bureau du secrétaire général.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Centre de services scolaire des Appalaches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'année scolaire.

3. Résultats

3.1 Les orientations du Plan d'engagement vers la réussite

LES SIX ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves.

ORIENTATION 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais-langue seconde.

ORIENTATION 3 : Viser l'amélioration de l'environnement éducatif.

ORIENTATION 4 : S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants.

ORIENTATION 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs du CSSA.

ORIENTATION 6 : Assurer une présence continue du CSSA dans sa communauté.

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) -An 3

Objectif 3, 2^e indicateur : Augmenter le taux de réussite à la fin du 1er cycle du secondaire

Passer de 83,5 % à 87 %

Taux réussite - RSM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mathématiques secondaire 2	76,66%	81,96%	73,66%	74,12%	71,59%	81,94%	72,87%	81,04%

Explications des résultats :

Les mesures mises en place nous confirment que nous devons poursuivre en ce sens, puisque nous observons une hausse de 8,17% de nos élèves de 2e secondaire. Le projet pilote de collaboration avec les enseignants de 1re et 2e secondaire réalisé à la Polyvalente de Thetford Mines en 2021-2022 en est une résultante. La Polyvalente de Disraeli et la Polyvalente de Black Lake emboîteront le pas en 2022-2023.

Passer de 68,5 % à 75 %

Taux réussite - RSM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mathématiques secondaire 3	79,36%	68,48%	60,76%	69,98%	73,19%	87,00%	81,86%	76,44%

Explications des résultats :

Pour les élèves de 3e secondaire, nous remarquons une baisse de 5,42%. La pandémie a eu fait son effet. Nous devons poursuivre nos efforts à mettre en place des pratiques pédagogiques probantes et soutenir les élèves avec des mesures d'aide.

Passer de 71,8 % à 78 %

Taux réussite - RSM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mathématiques secondaire 4	81,88%	77,82%	83,96%	77,74%	81,52%	91,08%	82,14%	71,31%

Explications des résultats :

Pour les élèves de 4e secondaire, nous constatons une baisse de 10,83% du taux de réussite. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, les élèves n'ont pas eu d'examens ministériels. Par contre, en 2021-2022, les élèves avaient un examen ministériel. Nous devons mettre en place des mesures d'aide pour les élèves et nous assurer que nos pratiques viendront soutenir les apprentissages des élèves et ainsi favoriser leur réussite.

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2013 et 2014

ÉCARTS ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES	ÂGE D'ENTRÉE AU SECONDAIRE (au 30 septembre)	COHORTE 2012 SUIVIE JUSQU'EN 2019-2020						COHORTE 2013 SUIVIE JUSQU'EN 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ANS	6 ANS	7 ANS		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ANS	6 ANS	7 ANS			
			TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN		FÉMININ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
ENSEMBLE DU QUÉBEC	12 ANS ET MOINS	67 502	76.7	83.1	85.2	81.2	89.3	67 642	76.9	83.0	85.7	81.4	90.0
	13 ANS ET PLUS	8 894	42.0	51.1	54.8	53.0	57.3	9 201	40.8	49.7	54.8	52.9	57.6
	TOTAL	76 396	72.7	79.4	81.8	77.5	86.3	76 843	72.7	79.1	82.1	77.6	86.8
RÉSEAU PUBLIC	12 ANS ET MOINS	51 056	72.4	79.8	82.4	77.7	87.1	51 281	72.7	79.7	82.9	78.0	87.9
	13 ANS ET PLUS	7 987	41.0	50.1	53.7	52.1	56.0	8 263	39.7	48.3	53.6	51.9	56.0
	TOTAL	59 043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59 544	68.01	75.4	79.0	74.0	84.2
CSSA	12 ANS ET MOINS	291	71.5	78.7	80.1	75.5	85.0	259	69.1	76.1	81.5	70.8	90.6
	13 ANS ET PLUS	90	28.9	38.9	48.9	47.2	51.4	64	26.6	32.8	51.6	53.2	47.1
	TOTAL	381	61.7	69.7	73.1	68.5	78.4	323	60.7	67.5	75.5	65.9	85.9

ÉCARTS ENTRE LES ÉLÈVES HDAA ET LES ÉLÈVES ORDINAIRES	GROUPES D'ÉLÈVES SELON QU'ILS AVAIENT OU NON UN PLAN D'INTERVENTION ACTIF À LEUR ENTRÉE AU SECONDAIRE	COHORTE 2013 SUIVIE JUSQU'EN 2019-2020						COHORTE 2014 SUIVIE JUSQU'EN 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ANS	6 ANS	7 ANS		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ANS	6 ANS	7 ANS			
			TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN		FÉMININ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
RÉSEAU PUBLIC	ÉLÈVES ORDINAIRES	43,142	78.7	84.6	86.6	83.3	89.6	43 260	78.5	84.2	86.8	83.3	89.8
	TOTAL EHDAA	15,901	39.3	51.5	56.2	54.9	58.5	16 284	40.2	51.6	57.5	55.7	61.0
	TOTAL	59,043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59 544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2
CSSA	ÉLÈVES ORDINAIRES	281	70.8	78.3	80.4	75.9	85.0	254	66.9	74.0	81.1	72.6	88.3
	TOTAL EHDAA	100	35.0	44.0	51.0	50.8	51.4	69	37.7	43.5	55.1	50.0	68.4
	TOTAL	381	61.7	69.7	73.1	68.5	78.4	323	60.7	67.5	75.5	65.9	85.9

Plusieurs moyens sont mis en place afin d'assurer la réussite des élèves HDAA: Orthopédagogie, enseignants ressources, mesures enseignantes, tutorat, outils technologiques, mise en œuvre du plan d'intervention.

À la lumière des informations fournies par le MEQ, l'écart entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires s'est amélioré depuis la dernière année. Toute proportion gardée, nous remarquons que les élèves ont mieux réussi.

Ils ont augmenté leur réussite de 4,1%.

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	COHORTE 2013 SUIVIE JUSQU'EN 2019-2020						COHORTE 2014 SUIVIE JUSQU'EN 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ANS	6 ANS	7 ANS		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ANS	6 ANS	7 ANS			
			TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN		FÉMININ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
ENSEMBLE DU QUÉBEC	Immigrants de première génération	8,236	69.8	77.9	80.7	76.7	84.6	8 294	70.4	78.9	81.9	77.6	86.1
	Autres	68,160	73.1	79.6	81.8	77.5	86.4	68 549	72.9	79.1	82.0	77.5	86.9
	Total	76,396	72.7	79.4	81.8	77.5	86.3	76 843	72.6	79.1	82.0	77.5	86.8
RÉSEAU PUBLIC	Immigrants de première génération	6,200	66.5	76.3	79.7	75.2	84.5	6 278	67.6	77.6	81.3	77.0	85.7
	Autres	52,843	68.4	75.8	78.4	73.7	83.5	53 266	68.2	75.1	78.6	73.5	84.0
	Total	59,043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59 544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2
CSSA	Immigrants de première génération	10	60.0	60.0	60.0	50.0	75.0	4	50.0	50.0	50.0	100.0	33.3
	Autres	371	61.8	69.9	73.4	69.0	78.5	319	60.8	67.7	75.9	65.7	86.9
	Total	381	61.7	69.7	73.1	68.5	78.4	323	60.7	67.5	75.5	65.9	85.9

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	COHORTE 2013 SUIVIE JUSQU'EN 2019-2020						COHORTE 2014 SUIVIE JUSQU'EN 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ANS	6 ANS	7 ANS		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ANS	6 ANS	7 ANS			
			TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN		FÉMININ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
RÉSEAU PUBLIC	Milieus défavorisés	17,304	60.5	70.1	73.8	68.6	79.4	17 292	61.3	70.2	74.6	69.2	80.1
	Autres	41,399	71.7	78.5	80.7	76.2	85.6	41 685	71.6	78.1	81.2	76.3	86.4
	Total	59,043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59 544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2
CSSA	Milieus défavorisés	78	51.3	57.7	62.8	56.8	70.6	70	38.6	44.3	64.3	60.0	72.0
	Autres	303	64.0	72.3	75.2	71.3	79.7	253	66.8	73.9	78.7	68.0	88.5
	Total	381	61.7	69.7	73.1	68.5	78.4	323	60.7	67.5	75.5	65.9	85.9

Explications des résultats :

- Les milieux favorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.
- Les milieux intermédiaires incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.
- Les milieux défavorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.
- La somme des nouveaux inscrits en milieux défavorisés et des nouveaux inscrits provenant d'un autre milieu n'égal pas le total du réseau public puisqu'aucun indice n'est calculé pour les élèves des centres de services scolaires / commissions scolaires à statut particulier.

**Secteur de la formation professionnelle
Diplomation pour l'année 2021-2022**

PROGRAMMES	INSCRITS	COMPLÉTÉS	DIPLOMÉS	DES INSCRITS	DES ÉTUDES COMPLÉTÉES
Assistance établissement santé	0	0	0	–	–
Assistance technique pharmacie	14	13	12	86 %	92 %
Comptabilité*	13	10	10	77 %	100 %
Coiffure	13	8	8	62 %	100 %
Dessin bâtiment	10	8	8	80 %	100 %
Electromécanique	12	12	12	100 %	100 %
Esthétique	5	1	1	20 %	100 %
Ferblanterie-tôlerie	3	3	3	100 %	100 %
Lancement entreprise*	14	5	5	36 %	100 %
Mécanique. Auto*	27	14	14	52 %	100 %
Mécanique. Industrielle	9	8	8	89 %	100 %
Mécanique véhicules légers	10	9	8	80 %	89 %
Santé soins infirmiers	10	6	4	40 %	67 %
Secrétariat*	11	4	4	36 %	100 %
Soudage montage*	14	4	4	29 %	100 %
Soutien informatique*	10	7	5	50 %	71%
Technique Usinage*	8	1	1	13 %	100 %
Usinage nouvelle version	0	0	0	0 %	Première cohorte
Total :	183	113	107	58 %	95 %

**« À l'école on bouge au cube »
Évolution de l'implantation de cette mesure**

Année	Nom de l'école
2017-2018	Passerelle/Pierre-Douce St-Noël Dominique-Savio St-Gabriel
2018-2019	St-Louis Paul VI
2019-2020	Ste-Luce Tournesol
2020-2021	Notre-Dame Perce-Neige
2021-2022	Arc-en-ciel Étincelle St-Nom-de-Marie La Source

Apprentissage de l'anglais

Un programme d'anglais intensif a été instauré en 2011-2012. Depuis ce temps, le projet s'étend à quelques nouvelles écoles à chaque année. C'est ainsi que douze groupes, répartis dans huit écoles, bénéficient de ce projet lié à l'apprentissage de l'anglais. Les écoles dans lesquelles ce projet est mené sont les suivantes :

Années scolaires	Écoles	Nombre de groupes	Modèle
2011-2012	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2012-2013	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2013-2014	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2014-2015	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2015-2016	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2016-2017	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2017-2018	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2018-2019	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2019-2020	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Ste-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
1 groupe, 6 ^e année		5 jours/5 jours	
1 groupe, 6 ^e année		5 jours/5 jours	
2020-2021	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Ste-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
		1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
Perce-Neige	1 groupe, 5-6 ^e années	5 jours/5 jours	
	1 groupe, 5-6 ^e années	5 jours/5 jours	

2021-2022	AIBL	2 groupes, 5 ^e année 2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée Demi-journée
	Ste-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Plein Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Tournesol	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Étincelle	1 groupe, 5-6 ^e années	5 jours/5 jours
	St-Noël	2 groupes, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Ste-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	St-Louis	2 groupes, 6 ^e année	20 jours/20 jours

Après 10 ans d'implantation du programme d'anglais intensif, nous rejoignons 13 groupes de 6^e année sur une possibilité de 17 groupes ce qui représente 76% de nos élèves.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire.

L'article 220.2 de la Loi 56 exige que le rapport du protecteur de l'élève contienne une section spécifique pour les plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence.

Pour le présent exercice, nous avons traité quatre (4) demandes qui abordaient des situations relatives à de l'intimidation et de la violence ou de l'application du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Trois (3) de ces demandes ont été redirigées vers la direction de l'école et la démarche avec celle-ci a pleinement satisfait les personnes plaignantes et a permis de trouver des solutions viables pour ces incidents.

Une (1) demande davantage en lien avec l'application du Plan de lutte a été traitée comme plainte par le protecteur de l'élève et a mené au Rapport 21-22.

3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Aucune donnée spécifique n'a été recueillie pour le présent rapport concernant les interventions dans les écoles au regard de l'intimidation et la violence.

3.3 Développement durable

Le Comité de développement durable s'est réuni en avril 2022 et a établi ses priorités pour l'année 2022-2023 : revoir la politique, entamer une réflexion sur les indicateurs, continuer d'améliorer les bâtiments et documenter les actions réalisées.

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du centre de services scolaire

La répartition des ressources financières doit permettre d'offrir des services de qualité favorisant la réussite des élèves en tenant compte de la mission de l'école québécoise, soit instruire, qualifier et socialiser.

Assurer l'équité

La répartition des ressources entre les établissements doit être effectuée de façon équitable et tenir compte des inégalités sociales et économiques, des besoins exprimés par les établissements et de leur mission. Cette répartition des ressources doit également tenir compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et des projets éducatifs de ses établissements.

Maintenir l'équilibre budgétaire

La répartition des ressources financières doit maintenir l'équilibre entre les revenus et les dépenses du centre de services scolaire.

Respecter la subsidiarité

Afin de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements.

Respecter l'imputabilité

Les directions des unités administratives sont responsables et imputables de la gestion financière des budgets qui leur sont impartis. Elles doivent être en mesure, afin d'en assurer la transparence, de répondre aux redditions de comptes demandées par le Ministère, le centre de services scolaire, le conseil d'établissement ou tout organisme réglementaire.

Respecter les obligations légales

La répartition des ressources doit permettre de répondre aux exigences de la Loi sur l'Instruction publique, des régimes pédagogiques, des règlements, des conventions collectives, des politiques, des procédures, des ententes ou de toutes autres obligations propres du centre de services scolaire et à ses établissements.

Assurer des ressources financières suffisantes aux activités centralisées

Afin de répondre adéquatement aux activités qui demeurent centralisées, la répartition des ressources financières doit prévoir les budgets suffisants au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

La répartition des ressources doit permettre aux établissements de dispenser les activités éducatives prévues aux régimes pédagogiques et d'assumer les activités administratives afférentes.

La répartition des ressources doit viser l'autofinancement des activités suivantes :

- Les trois enveloppes d'enseignement combinées, soit en formation générale des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Toutefois, la répartition des ressources doit respecter l'autonomie de chacun des secteurs et sous-secteurs;
- La gestion du siège social et des établissements ainsi que le fonctionnement des immeubles (produit maximal de la taxe);
- Les autres dépenses en ressources matérielles des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes;
- Le transport scolaire;
- Le service de la dette;
- Les services de garde (tout surplus doit être utilisé pour le service aux usagers);
- Les ressources allouées en vertu des paramètres d'allocation et des règles budgétaires sont identifiées par secteur et sous-secteur d'activités, soit le secteur des jeunes (préscolaire et primaire, secondaire), le secteur de la formation professionnelle et le secteur de l'éducation des adultes;
- L'ensemble des ressources distribuées sont identifiées par secteur et sous-secteur d'enseignement. Advenant le cas où un secteur ou sous-secteur n'a pas les ressources allouées suffisantes pour combler les besoins, le principe de transférabilité entre les secteurs et les sous-secteurs d'enseignement est reconnu;
- Les allocations spécifiques et supplémentaires sont versées en tout ou en partie au budget des établissements, s'il y a lieu, selon la nature de l'allocation;
- Les coûts des programmes particuliers mis sur pied par les écoles, des services parascolaires ou des services éducatifs dispensés au-delà de ceux correspondant aux exigences des régimes pédagogiques doivent être assumés à même les ressources disponibles dans l'école concernée.

Le centre de services scolaire gère de façon centralisée les dépenses à risque financier telles que :

- Salaire moyen du personnel enseignant;
- Santé et sécurité au travail;
- Assurance-salaire, autre que celle liée aux mesures dédiées et aux services de garde;
- Gestion des conventions collectives;
- Énergie;
- Entretien et réparation des immeubles;
- Gestion de la trésorerie.

Le centre de services scolaire gère aussi d'une façon centralisée certaines dépenses effectuées par les établissements, dont les principales sont :

- Transport des élèves matin et soir;
- Surveillance du midi.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le centre de services scolaire se fonde sur plusieurs critères pour établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, les critères les plus pertinents sont considérés. Les critères suivants sont utilisés :

Type de clientèle

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en relation avec le type de clientèle. Les types suivants peuvent être utilisés :

- Élèves ordinaires (sans besoin particulier);
- Élèves handicapés;
- Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Autre type.

Indice de défavorisation

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent selon l'indice de défavorisation attribué à chacun des établissements. L'indice de milieu socio-économique (IMSE) ou l'indice de seuil de faible revenu (SFR) publiés par le Ministère peuvent être utilisés.

Clientèle de l'établissement (nombre d'élèves ou d'ETP (équivalent temps plein), pondérés ou non)

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources en adéquation avec la clientèle d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant une clientèle moins nombreuse ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant une clientèle importante. Lorsqu'il est approprié de le faire, la clientèle de l'année précédente peut être utilisée au lieu de la clientèle de l'année courante. La variation de la clientèle d'une année à l'autre peut également être prise en considération.

Nombre de groupes

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau de ressources en adéquation avec le nombre de groupes d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant moins de groupes ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant plus de groupes.

Superficie de l'établissement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources à des établissements dont la superficie est petite ou un niveau maximum de ressources aux établissements de grande superficie.

Présence de classes d'adaptation scolaire

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie des ressources supplémentaires pour les établissements ayant des classes d'adaptation

Surplus ou déficits accumulés

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau différent de ressources en fonction de la santé financière des établissements.

Éloignement par rapport au siège social

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau de ressources plus élevé à des établissements éloignés du siège social.

Ordre, cycle ou degré d'enseignement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en fonction de l'ordre, du cycle ou du degré d'enseignement.

Programmes particuliers

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau différent de ressources pour les programmes particuliers.

Bâtiment

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par bâtiment.

Établissement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par établissement.

Autres critères

Certaines situations nouvelles ou complexes peuvent obliger la prise en compte de nouveaux critères de répartition. Ceux-ci font alors l'objet de recommandation du comité de répartition des ressources

4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES 2020-2021

État de la situation financière au 30 juin

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	928 906 \$	7 193 103 \$
Équivalent de trésorerie	4 060 614 \$	0 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 633 293 \$	7 409 415 \$
Subvention d'investissement à recevoir	73 288 218 \$	69 226 729 \$
Taxe scolaire à recevoir	265 197 \$	327 734 \$
Débiteurs	1 198 877 \$	807 604 \$
Stocks destinés à la revente	132 391 \$	83 987 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	92 507 497 \$	85 048 573 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires	4 274 381 \$	0 \$
Créditeurs et frais courus à payer	10 898 701 \$	10 141 924 \$
Subvention d'investissement reportée	62 153 869 \$	56 879 508 \$
Revenus perçus d'avance	446 368 \$	444 722 \$
Provision pour avantages sociaux	3 973 565 \$	3 866 978 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	67 389 398 \$	65 304 509 \$
Autres passifs	1 110 001 \$	3 953 215 \$
TOTAL DES PASSIFS	150 246 283 \$	140 590 856 \$
DETTE NETTE	(57 738 786 \$)	(55 542 283 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	62 640 834 \$	57 383 314 \$
Stocks de fournitures	336 139 \$	233 846 \$
Charges payées d'avance	130 502 \$	108 218 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	63 107 475 \$	57 725 378 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	5 368 689 \$	2 183 095 \$

État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin**2022****2021****REVENUS**

Subvention de fonctionnement du MEQ	80 098 071 \$	70 815 696 \$
Subvention d'investissement	129 840 \$	143 966 \$
Autres subventions et contributions	222 561 \$	178 329 \$
Taxe scolaire	4 008 953 \$	4 002 347 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	299 201 \$	231 115 \$
Ventes de biens et services	4 362 084 \$	3 505 480 \$
Revenus divers	336 587 \$	292 855 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	4 546 366 \$	3 930 929 \$
TOTAL DES REVENUS	94 003 663 \$	83 100 717 \$

CHARGES

Activités d'enseignement et de formation	39 737 303 \$	36 981 132 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	23 636 482 \$	20 819 939 \$
Services d'appoint	10 935 723 \$	10 041 312 \$
Activités administratives	3 972 648 \$	3 893 358 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 998 339 \$	8 902 198 \$
Activités connexes	2 431 388 \$	6 253 513 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	106 587 \$	107 169 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(400 \$)	0 \$
TOTAL DES CHARGES	90 818 070 \$	86 998 621 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE**3 185 593 \$****(3 897 904 \$)**

4.3. Gestion et contrôle des effectifs

- Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs -Total des heures rémunérées

Catégories d'emplois	AVRIL 2021 À MARS 2022			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	69 217,08	0,00	69 217,08	50
Personnel professionnel	91 166,61	83,50	91 250,11	72
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	672 971,25	2 980,42	675 951,68	856
Personnel de bureau, technicien et assimilé	422 029,68	1 773,54	423 803,22	591
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	15 171,81	0,00	15 171,81	11
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 270 556,43	4 837,46	1 275 393,89	1 580

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus

Morales / sociétés :

- Nombre : 0
- Valeur : 0 \$

Personnes physiques :

- Nombre : 0
- Valeur : 0 \$

4.5. Ressources matérielles

Investissements de 5 500 000 \$

- Réfection des murs extérieurs, de fenêtres et de quelques portes extérieures aux écoles Notre-Dame et St-Noël;
- Remplacement des systèmes de chauffage à l'école de l'Arc-en-Ciel et aux bureaux du Centre de services scolaire;
- Réfection de salles de bains aux écoles St-Louis et Ste-Luce;
- Aménagement d'un terrain de soccer synthétique à la Polyvalente de Black Lake;
- Remplacement d'une partie de l'éclairage des corridors du secteur Carrier de la Polyvalente de Thetford Mines;
- Réfection de l'entrée principale et ajout d'une piste d'athlétisme et d'une base de patinoire à la Polyvalente de Disraeli;
- Réfection de la cour d'école et ajout d'un stationnement à l'école Dominique-Savio;
- Réaménagement d'une section pour l'entretien des bateaux dans le département des véhicules légers au CFP Le Tremplin.

4.6. Ressources informatiques

Investissements de 752 700 \$

Sécurité :

- Poursuite de la mise en place des 15 mesures de sécurité du MCN dont l'authentification multifactor, le balayage de vulnérabilités, une campagne d'hameçonnage et de sensibilisation à la cybersécurité.

Pédagogie :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action Numérique par l'ajout de matériel technologique et de ressources numériques éducatives.
- Implantation d'outil de gestion des sessions d'examens numériques.
- Activation de tableaux de bord pour le suivi de la réussite des élèves

Parc informatique :

- Ajout et remplacement de 150 iPads, 300 ordinateurs portables, 60 ordinateurs fixes, 70 bornes WiFi, 25 Smart TV, 77 trousseaux audiovisuelles mobiles, 7 photocopieurs.
- Mise à jour de l'inventaire du parc informatique et mise en place d'une console de gestion.

5. Annexes

Rapport du protecteur de l'élève

Pour l'exercice 2021-2022, 20 demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, 18 étaient des consultations. Pour ces demandes, il s'agissait de permettre à l'utilisateur d'exposer la situation problématique, de lui expliquer la réglementation applicable, ses droits et ses recours ou de le référer aux personnes-ressources susceptibles de l'aider à résoudre la situation. Sur 20 demandes, 2 concernaient des demandeurs ayant épuisé leurs recours et désireux de déposer une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

Le tableau qui suit présente la distribution des consultations

L'OBJET DES DIX-HUIT (18) CONSULTATIONS			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Transport scolaire	1	4	4
Intimidation ou violence	3	2	3
Changement ou choix d'école	1	3	5
Relation avec l'école ou du personnel ou au regard du service dispensé	5	3	4
Mesures pandémie	0	14	2
TOTAL	12	27	18

Des dix-huit (18) consultations :

Quatre (4) consultations concernaient la Politique relative au transport scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes.

- Plus spécifiquement l'application de l'article 10.0 GESTION DES PLACES DISPONIBLES (ACCOMMODEMENT).

Trois (3) consultations abordaient des situations relatives à l'intimidation ou à la violence.

- Deux (2) situations dénonçaient l'intimidation vécue avec d'autres élèves.
- Une (1) situation est en lien avec le rapport avec un membre du personnel.

Cinq (5) consultations concernaient la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire.

- Consultation pour changement d'école.

Quatre (4) d'entre elles concernaient la relation entre l'élève ou son parent et l'enseignant ou entre l'élève ou son parent et son école ou centre.

- Plus spécifiquement, trois (3) consultations visaient la relation entre l'élève ou son parent avec l'école ou le centre.
- Une (1) situation est en lien avec les services dispensés et l'offre dans une école secondaire.

Deux (2) consultations concernant les mesures de la santé publique en lien avec la COVID, retrait de la classe et des mesures adaptatives pour la scolarisation à distance.

Le tableau suivant présente les plaintes reçues en fonction de leur objet.

L'OBJET DES PLAINTES TRAITÉES			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Transport scolaire	1	1	1
Intimidation (gestion de l'école)			1

1^{re} plainte retenue en regard à l'accès au transport scolaire

Une plainte revendiquait le droit au transport pour la sécurité et aussi pour un accommodement d'organisation familiale. Cette plainte était en lien avec l'article 10.0 GESTION DES PLACES DISPONIBLES. L'enquête a permis de conclure que la décision appliquée par le Centre de services était en tout point conforme à sa politique et aussi à la loi.

Aucune recommandation n'a été émise à la suite de l'analyse de la **plainte qui a été jugée non fondée**.

2^e plainte relative à l'application du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Une plainte a été émise par un parent concernant l'application du **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence** d'une école primaire. Cette situation a été analysée par l'école et aussi par le service d'accueil des plaintes du Centre de services scolaire.

Après une analyse du dossier et les politiques et règlements qui en découlent, la plainte a été considérée non fondée. Le suivi avec la personne plaignante a été réalisé.

Bien que la **plainte ait été jugée non fondée**, une recommandation a été émise.

Recommandation :

« Dans le contexte du traitement de cette plainte, je recommande une révision du plan de lutte de l'école et son application en lien avec les obligations de la loi (principalement l'article 96,12 et son respect) devra être considérée, bien qu'il n'y ait aucune recommandation concernant la situation traitée explicitement pour cette plainte. » **Extrait du Rapport d'insatisfaction 21-22.**

Daniel Sicotte
Protecteur de l'élève

**Centre
de services scolaire
des Appalaches**

Québec 